

## Appel à candidature pour deux personnalités qualifiées au sein du Comité Déontologique de Nères.

Dans le cadre du développement des activités du comité déontologique de Nères, il a été décidé de renforcer la composition de ce Comité avec l'ajout de deux personnalités qualifiées supplémentaires.

Pour rappel, le Comité déontologique de Nères est composé de 8 membres :

- Le Président du Comité Déontologique représentant de la société civile / personne qualifiée nommé par le Conseil d'administration de Nères ;
- Quatre personnalités qualifiées nommées par le Conseil d'administration sur proposition du Président du Comité Déontologique ;
- Trois représentants de membres de Nères : un membre élu du Conseil d'administration de Nères (CA) et deux représentants d'adhérents désignés par le CA. Le Conseil d'administration désigne également pour chacun, des suppléants, en cas d'indisponibilité du membre du CA désigné ou si l'entreprise du membre désigné est concernée par le dossier que le Comité Déontologique a à connaître.

### Brève présentation du Comité Déontologique de Nères

#### Nères

Nères est l'organisation professionnelle qui regroupe les laboratoires pharmaceutiques qui produisent et commercialisent des produits de santé et de prévention de premier recours, disponibles sans ordonnance en officine (médicaments de prescription médicale facultative, dispositifs médicaux grand public, compléments alimentaires).

Nères a adopté en 2020 une charte de déontologie professionnelle et s'est doté d'un Comité déontologique afin de promouvoir et faire respecter les règles déontologiques du secteur des produits de santé et de prévention de premier recours.

#### Comité Déontologique

Le mandat des membres du comité déontologique est de 2 ans renouvelable.

Le Conseil d'administration nommera les nouveaux membres du Comité Déontologique, sur la base des candidatures qui auront été reçues et sur la recommandation de la Présidente du Comité Déontologique.

Les missions du Comité Déontologique s'articulent autour de deux axes principaux :

- Le soutien au développement de pratiques déontologiques au sein des adhérents de Nères : à cette fin, il identifie les sujets actuels et émergents qui pourraient bénéficier d'un avis déontologique et émet des avis en termes de pratiques responsables, pour refléter et anticiper l'évolution des attentes de la société en termes de déontologie ; il propose au Conseil d'Administration de Nères les modifications de la Charte qu'il juge nécessaire
- Le respect des dispositions de la Charte de déontologie professionnelle de Nères. A cette fin, il étudie les éventuels litiges relatifs aux manquements aux dispositions de la Charte portés à sa connaissance ou dont il a connaissance ; il émet, à l'attention du Conseil d'Administration de Nères, des avis rendus nécessaires par le comportement d'un adhérent, et sur le prononcé éventuel des sanctions prévues par la Charte.

Le comité déontologique de NèreS se réunit au minimum 4 fois par an, en général en format hybride (en présentiel et en distanciel). Entre les réunions, les membres du comité peuvent être sollicités pour participer à l'élaboration des documents qui seront présentés en réunion plénière.

Les personnalités qualifiées du Comité Déontologique voient leur frais de déplacement pris en charge.

Les membres du comité déontologiques sont tenus à :

- Une participation active et régulière aux réunions et échanges du Comité ;
- Une déclaration préalable de leurs éventuels liens d'intérêt ;
- Le respect d'une confidentialité absolue des échanges du Comité Déontologique.

## Processus de candidature et de sélection

Les candidatures pour les deux postes supplémentaires de personnalités qualifiées doivent être reçues avant le 30/08/2024 à l'adresse suivante : [deontologie@neres.fr](mailto:deontologie@neres.fr)

Les candidats doivent avoir des compétences reconnues en matière scientifique, juridique et/ou déontologique et un intérêt pour le secteur de la santé et/ou des produits de santé et de prévention de premier recours.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation ;
- Une biographie et/ou un CV.

L'examen des candidatures sera effectué par le Comité Déontologique en place, en séance plénière. Les candidats retenus seront ensuite soumis au Conseil d'Administration de NèreS pour validation.

La prise de fonction des nouvelles personnalités qualifiées est prévue pour fin septembre 2024, pour un mandat de 2 ans renouvelable.

## Pour aller plus loin

Retrouver sur la page Internet dédiée au Comité Déontologique de NèreS (<https://neres.fr/notre-secteur/une-approche-ethique/>) :

- La Charte de déontologie professionnelle actuellement en vigueur
- Le rapport d'activités des années 2021-2023

**N**  
**N N**